

CH-3003 Berne, GS-DETEC

Destinataires
Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Berne, le 27 avril 2018

Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2019 : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2019 dans le cadre de la procédure de consultation. Le présent paquet contient les ordonnances suivantes:

- L'ordonnance sur la protection de l'eau (OEaux ; RS 814.201),
- l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81).
- l'ordonnance sur la collecte et la déclaration des données relatives aux tonnes-kilomètres liées aux distances parcourues par les aéronefs (RS 641.714.11),
- l'ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO; RS 814.076), et
- l'ordonnance sur les adaptations d'ordonnances au développement des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement pour la période 2020-2024.

Les révisions sont indépendantes les unes des autres. Les modifications de l'ORRChim et de l'ordonnance sur la collecte et la déclaration des données relatives aux tonnes-kilomètres liées aux distances parcourues par les aéronefs devraient entrer en vigueur le 1^{er} juin 2019, celles de l'ordonnance sur les adaptations dans le domaine de l'environnement, liées aux conventions-programme à conclure pour la période allant de 2020 – 2024 le 1^{er} janvier 2020, et celles concernant l'OEaux le 1^{er} janvier 2028.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 22 août 2018.

Les projets et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <u>www.ad-min.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html</u>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur la consultation, les prises de positions seront dorénavant publiées sur le site internet de la chancellerie fédérale à la fin de la procédure de consultation (art.9, al. 1, let. b LCo et art. 16 OCo).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- Questions générales de procédure :
 Mme Nathalie Müller (<u>nathalie.mueller@bafu.admin.ch</u> / tél. 058 467 89 39)
- Ordonnance sur la protection de l'eau :
 - M. Damian Dominguez (damian.dominguez@bafu.admin.ch / tél. 058 463 35 83)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ;
 - M. Josef Tremp (josef.tremp@bafu.admin.ch / tél. 058 464 46 18)
- Ordonnance sur la collecte et la déclaration des données relatives aux tonnes-kilomètres liées aux distances parcourues par les aéronefs :
 - M. Raphael Bucher (raphael.bucher@bafu.admin.ch / tél 058 465 46 13)
- Ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage :
 - Mme Sarah Wieser (sarah.wieser@bafu.admin.ch / 058 463 41 91)
- Ordonnance sur les adaptations dans le domaine de l'environnement, liées aux conventions-programmes à conclure pour la période allant de 2020 2024 :
 - M. Andy Rudin (andy.rudin@bafu.admin.ch / tél. 058 460 59 39)

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Conseillère fédérale